

Commission Fédérale Sportive

Réunion du 2 mai 2007

Présents : Mmes SERVAGE –RENARD
MM. ROMERO - ANDRE - COURTIN – MORIAUX
Excusée : Mme DELPEYROUX

**Championnats de France
Enregistrement de feuilles de marque**

Cadets 1^{ère} division

Groupe A

5^{ème} journée N° 35 – 36

6^{ème} journée N° 41 à 48 sauf 47 – 48

Groupe B

5^{ème} journée N° 34

6^{ème} journée N° 41 à 48 sauf 14 – 42 – 43 – 47 – 48

Cadets 2^{ème} division

Groupe A

6^{ème} journée N° 81 à 96 sauf 81 – 82 – 83 – 86 – 88 – 90 – 92 – 93 – 96

Groupe B

5^{ème} journée N° 71

6^{ème} journée N° 81 – à 96 sauf 81 – 82 – 84 – 86 – 87 – 92 – 93 – 94 – 95 – 96

NM1

31^{ème} journée N° 271 à 279 sauf 274 – 276 – 278

NM2

¼ finales aller N° 1 – 3 – 4

NM3

20^{ème} journée N° 1435

21^{ème} journée N° 1551

¼ finales aller N° 1 – 5 – 6

Minimes filles

Groupe A N° 1 à 180

Groupe B N° 1 à 180

Cadettes

Groupe A N° 1 à 48

Groupe B

6^{ème} journée N° 142 – 145 – 147 – 148 – 150 – 154 – 155 – 157 – 158 – 161 – 162 – 165 - 167 – 168

NF1

1^{ère} journée à la 28^{ème} journée : complètes

29^{ème} journée N° 227 – 228 – 229 – 230 – 232

NF2 reçu en totalité

NF3

22^{ème} journée manque feuille N° 1023 – 1030

MINIMES FEMININES Groupe A Tournois à 3 les 28 et 29 avril 2007**LIEU : VILLEPREUX**

Villeneuve d'Ascq	49	Cholet B	44
Cholet B	60	GCO Bihorel	72
GCO Bihorel	47	Villeneuve D'ascq	64

Classement

1 ^{er}	Villeneuve d'Ascq
2 ^{ème}	CO Bihorel
3 ^{ème}	Cholet Basket

LIEU : LE CREUSOT

Cavigal Nice SB	48	Toulouse C M SP	56
ALGM Lyon	74	Cavigal Nice SB	61
Toulouse C M SP	72	ALG M Lyon	54

classement

1 ^{er}	Toulouse CMSP
2 ^{ème}	ALGM Lyon
3 ^{ème}	Cavigal Nice SB

MINIMES FEMININES Groupe B Tournois à 3 les 28 et 29 avril 2007**LIEU : VINEUIL**

As Cherbourg	69	ALJS N Evreux	84
Marne Vallée BVM	85	AS Cherbourg	79
ALJC N Evreux	57	Marne Vallée BVM	38

Classement

1 ^{er}	ALJS N Evreux
2 ^{ème}	Marne Vallée BVM
3 ^{ème}	AS Cherbourg

LIEU : GUILHERAND (GRANGES LES VALENCE)

Mourenx BC	69	Bengalis Marseille	62
FC Lyon	44	Mourenx BC	45
Bengalis Marseille	63	FC Lyon	46

Classement

1 ^{er}	Mourenx BC
2 ^{ème}	Bengalie Marseille
3 ^{ème}	FC Lyon

Coupes de France**Enregistrement de feuilles de marque****Coupe de France Rober BUSNEL**

16 ^{ème} de finales	N°39
¼ de finales	N°51 et 52
½ finales	N°53

Coupe de France Cadettes ¼ et ½ finales 21/22 avril 2007**LIEU : LE COTEAU (42)**

CHALLES LES EAUX	56	ASPTT AIX	62
ETOILE DE VOIRON	62	LATTES MAURIN	58
LATTES MAURIN	60	CHALLES LES EAUX	55
ETOILE DE VOIRON	73	ASPTT AIX	68
1 ^{er}	Etoile de Voiron		

LIEU : PARAY LE MONIAL (71)

AVENIR DE RENNES	60	CJM BOURGES	77
US VALENCIENNES	65	COB CALAIS	63
US VALENCIENNES	58	CJM BOURGES	43
COB CALAIS	47	AVENIR DE RENNES	86
1 ^{er}	US Valenciennes O.		

Coupe de France Seniors Filles Joë JAUNAY

CJM BOURGES	67	ASPTT ARRAS	57
MONDEVILLE	62	VALENCIENNES	63

Trophée Coupe de France Seniors Féminines ¼ et ½ finales 21/22 avril 2007**LIEU : BELLERIVE (03)**

¼ finales 21 avril 2007			
STRASBOURG IG	67	US COLOMIERS	60
CHALON BC	82	B. CATALAN PERPIGNAN	74
½ FINALES Dimanche 22 Avril 2007			
STRASBOURG IG	70	CHALON BC	89
1 ^{er}	STRASBOURG IG		

LIEU : DIVES (14)

¼ finales 21 avril 2007			
ROCHE VENDEE BC	67	ALA LE HAVRE	82
AJS OUISTREHAM	73	AVENIR RENNES	70
½ FINALES Dimanche 22 Avril 2007			
ALA LE HAVRE	78	AJS OUISTREHAM	82
1 ^{er}	AJS OUISTREHAM		

Ligue Féminine**1/8^{ème} de finales**

SO MONDEVILLE	82	ST AMAND PH	71
ASPTT AIX	80	MOURENX BC	73
CHALLES LES EAUX	79	ASPTT ARRAS	68
TARBES GB	84	Stade CLERMONT	73

1/4^{ème} de finales aller

TARBES GB	43	VALENCIENNES	74
CHALLES LES EAUX	57	CJM BOURGES	63
ASPTT AIX	67	VILLENEUVE D'ASCQ	67
USO MONDEVILLE	63	BLM MONTPELLIER	72

1/4^{ème} de finales retour

VALENCIENNES	77	TARBES GB	60
CJM BOURGES	67	CHALLES LES EAUX	40
VILLENEUVE D'ASCQ	79	ASPTT AIX	51
BLM MONTPELLIER	66	USO MONDEVILLE	65

Minimes Masculins Groupe A Tournoi à 3 les 28-29 avril 2007**LIEU : CLERMONT FERRAND**

Samedi 28 avril 2007

JSA BORDEAUX 58 TOURAINE BC 85

Dimanche 29 avril 2007

ADECCO ASVEL 98 JSA BORDEAUX 84

TOURAINE BC 72 ADECCO ASVEL 80

Classement1^{er} ADECCO ASVEL2^{ème} TOURAINE BC3^{ème} JA BORDEAUX**LIEU : LE CATEAU**

Samedi 28 avril 2007

SC CHARENTON SM 88 FC MULHOUSE 77

Dimanche 29 avril 2007

CALAIS BCJMC 68 SC CHARENTON 83

FC MULHOUSE 64 CALAIS BCJMC 72

1^{er} SC CHARENTON2^{ème} CALAIS B.3^{ème} FC MULHOUSE**Minimes Masculins Groupe B Tournoi à 3 les 28-29 avril 2007****LIEU : ARGENTON sur CREUSE**

Samedi

USA LIEVIN 64 STRASBOURG E.A.S. 83

Dimanche

STRASBOURG EAS 68 ABC ANGERS 65

ABC ANGERS 55 USA LIEVIN 71

Classement1^{er} STRASBOURG IG2^{ème} USA LIEVIN3^{ème} ABC ANGERS**LIEU : AUCH**

Samedi

UB LOIRE SUD 77 UASPTT AIX VENELLES 79

Dimanche

U AIX VENELLES 67 LIMOGES CSP 45

LIMOGES CSP 68 UB LOIRE SUD 71

1^{er} ASPTT VENELLES2^{ème} U. BASKET LOIRE SUD3^{ème} LIMOGES CSP**DOSSIERS TRAITES****Dossier CSF 06/07 N°170**

ARGENTEUIL BB

Suite à l'enquête diligentée par la Commission Fédérale Sportive concernant la qualification du joueur MERZOUK Ahmed Amin, nous vous confirmons qu'au vu des pièces fournies, à la Commission Fédérale Juridique Section Qualification la licence a été transformée autorisant la participation en championnat de France. En conséquence, ce dossier est classé sans suite.

Dossier CSF 06/07 N°189AS BEAUMARCHAIS - Cadets 2^{ème} division groupe A poule H N°48 du 18 mars 2007

CONSTATANT que lors de la rencontre du championnat de France Cadets 2^{ème} division groupe A poule H N°48 du 18 mars 2007, le joueur REZIG Romain titulaire d'une licence de type A N°3900561 du groupement sportif Beaumarchais Lyon, avait été inscrit sur la feuille de marque après la signature des entraîneurs ;
 CONSTATANT que le fait a été révélé par le groupement sportif Union Lyon Sud Basket par lettre en date du 18 mars 2007 ;

CONSTATANT que suite à l'enquête diligentée par la Commission Fédérale Sportive auprès des officiels et des groupements sportifs, il s'avère que le joueur, ci-dessus désigné, a effectivement été inscrit par le marqueur sans avoir informé les arbitres et les groupements sportifs ;

CONSTATANT que l'arbitre a interdit l'entrée du joueur sur le terrain et a fait rayer le nom de celui-ci ;

CONSTATANT qu'au vu des rapports, le groupement sportif Union Sud Lyon Basket n'a pas souhaité porter réclamation ;

CONSTATANT que le groupement sportif Beaumarchais Lyon n'a apporté aucune explication par écrit et ne s'est pas présenté à l'audience facultative du 2 mai 2007 à 16h00 ;

CONSIDERANT que les arbitres ont fait une juste application du règlement en interdisant l'accès au terrain au joueur ;

CONSIDERANT que l'irrégularité constatée ne peut être imputée au groupement sportif Beaumarchais Lyon ;

PAR CES MOTIFS, la Commission Fédérale Sportive décide l'homologuer le résultat acquis sur le terrain à savoir : Union Sud Lyon Basket : 79 Beaumarchais Lyon : 77

Marie-Noëlle SERVAGE, Présidente de la Commission Fédérale Sportive

Mme RENARD, MM. ROMERO, COURTIN, ANDRE et MORIAUX ont pris part aux délibérations.

Dossier CSF 06/07 N°195STADE MONTOIS - Cadets 1^{ère} division groupe B poule B N°35 du 15 avril 2007

CONSTATANT que lors de la rencontre du championnat de France Cadets 1^{ère} division groupe B poule B N°35 du 15 avril 2007, le groupement sportif Stade Montois a fait participer le joueur LANGLADE Damien licence B 3910209 .

CONSTATANT que l'article 4 des règlements sportifs particuliers n'autorise pas ce type de licence ;
CONSTATANT que suite à l'enquête diligentée par la Commission Fédérale Sportive, le groupement sportif Stade Montois a apporté des précisions par écrit, et ne s'est pas présenté à l'audience facultative prévue le 2 mai 2007 à 14h30 ;

CONSTATANT que le groupement sportif Stade Montois explique cette situation par le fait que plusieurs joueurs étaient absents suite aux compétitions du championnat de France UNSS, et que le joueur LANGLADE est venu compléter l'équipe comme 10^{ème} joueur ;

CONSIDERANT que les arguments développés ne peuvent être retenus comme valables ;

CONSIDERANT que le groupement sportif Stade Montois n'a pas cherché à frauder ;

CONSIDERANT que l'article 4 des règlements particuliers n'a pas été respecté ;

PAR CES MOTIFS, la Commission Fédérale Sportive décide en application de l'article 14.5 des règlements sportifs et trophées coupes de France de la perte de la rencontre N°35 par pénalité avec 0 point au classement.

Marie-Noëlle SERVAGE, Présidente de la Commission Fédérale Sportive

Mme RENARD, MM. ROMERO, COURTIN, ANDRE et MORIAUX ont pris part aux délibérations.

Dossier CSF 06/07 N°196

AIX MAURIENNE SAVOIE B. - NM2 poule A N°167 du 31 mars 2007

CONSTATANT que lors de la rencontre du championnat de France de NM2 poule A N°167 du 31 mars 2007, le groupement sportif Aix Maurienne a fait participer 5 joueurs titulaires d'une licence M, alors que l'article 9 du règlement particulier limite à 4 les licences M ou T ;

CONSTATANT que suite à l'enquête diligentée par la Commission Fédérale Sportive, Aix Maurienne a apporté des commentaires par écrit ;

CONSTATANT que le groupement sportif Aix Maurienne reconnaît son erreur et explique cette situation par le fait que l'entraîneur a voulu faire plaisir à un joueur cadet sans prêter attention au type de licence ;

CONSIDERANT que les arguments développés ne peuvent être retenus comme valables ;

CONSIDERANT que le groupement sportif Aix Maurienne n'a pas cherché à frauder ;

PAR CES MOTIFS, la Commission Fédérale Sportive décide, en application de l'article 14.5 des règlements sportifs des championnats, trophées et coupes de France de la perte par pénalité de la rencontre N°167 avec 0 point au classement.

Marie-Noëlle SERVAGE, Présidente de la Commission Fédérale Sportive

Mme RENARD, MM. ROMERO, COURTIN, ANDRE et MORIAUX ont pris part aux délibérations.

Dossier CSF 06/07 N°198

VAULX EN VELIN BC

Suite à l'enquête diligentée par la Commission Fédérale Sportive concernant la qualification du joueur ALILI Maxence, nous vous confirmons qu'au vu des pièces fournies, à la Commission Fédérale Juridique Section Qualification la licence a été transformée autorisant la participation en championnat de France.

En conséquence, ce dossier est classé sans suite.

Dossier CSF 06/07 N°199

USB ALENCON

Suite à l'enquête diligentée par la Commission Fédérale Sportive concernant le titre de séjour du joueur KONE Makan, nous vous confirmons qu'au vu des pièces fournies, la commission Fédérale Juridique Section Qualification a enregistré les dates de validité du titre de séjour autorisant la participation en championnat de France du licencié. En conséquence, ce dossier est classé sans suite.

Dossier CFS 06/07 N°205

USB ALENCON - NM3 poule F n°1474 du 7 avril 2007

Lors de la rencontre du championnat de France de NM3 poule F n°1474 du 7 avril 2007, vous avez déposé une réserve pour l'inscription tardive sur la feuille de marque du joueur JAWHARA M. du groupement sportif Alliance de Dreux.

Suite à l'enquête diligentée par la Commission Fédérale Sportive auprès des officiels de la rencontre et au vu des rapports, il s'avère que le marqueur a reconnu avoir oublié d'inscrire le joueur.

Le joueur concerné était en tenue et participait à l'échauffement depuis une heure, l'arbitre a donc décidé de faire rectifier cette erreur en demandant d'ajouter le nom du joueur sur la feuille de marque après la signature de validation des entraîneurs.

Le groupement sportif Alliance de Dreux n'a pas commis d'irrégularités qui peuvent lui être imputées.

En conséquence, la Commission Fédérale Sportive a enregistré le résultat acquis sur le terrain à savoir :

UBCU ALENCON 53 – ALLIANCE DE DREUX 63

Marie-Noëlle SERVAGE, Présidente de la Commission Fédérale Sportive

Mme RENARD, MM. ROMERO, COURTIN, ANDRE et MORIAUX ont pris part aux délibérations.

Demande d'autorisation de rencontre internationale

BC MONTGERMONT

Les 27 et 28 octobre 2007 : Pologne – Suisse – Belgique – Italie – Portugal – Espagne

SAPELA BASKET 13

Le 29 mai 2007 : Université Cornell USA